1940-1944 : Pourquoi et comment est née la securité militaire ?

Category: 1935-1940,1940-1942,1940-1944 : Résistances en France,1942-1945,Affaire Amiral Darlan,BCRA,Europe de l'Ouest,Extraits de bulletin,Général Louis Rivet,Où étaient les agents des Services spéciaux avant 1942 ?,Renseignement,Services allemands,Services français
29 octobre 2021

Depuis plusieurs semaines, sur la demande des autorités allemandes, Laval exigeait la dissolution des Bureaux des Menées Antinationales (B.M.A.) et le ” limogeage ” de leurs chefs : Rivet et d’Alès en tête.Ce nettoyage des Services Spéciaux de l’Armée de l’Armistice s’effectuait dans le cadre d’une opération plus générale de lutte contre les organisations de Résistance Militaire.

par le Colonel Paul PAILLOLE

J’entends et lis, à propos de la Sécurité Militaire, tant d’inexactitudes, parfois aussi tant d’inepties, que, dans l’intérêt de la vérité et pour l’honneur de mes camarades qui en firent un grand service national, je me dois de retracer une fois encore, les raisons et les circonstances de sa création.

C’était en juillet 1942.

Depuis plusieurs semaines, sur la demande des autorités allemandes, Laval exigeait la dissolution des Bureaux des Menées Antinationales (B.M.A.) et le ” limogeage ” de leurs chefs : Rivet et d’Alès en tête.

Ce nettoyage des Services Spéciaux de l’Armée de l’Armistice s’effectuait dans le cadre d’une opération plus générale de lutte contre les organisations de Résistance Militaire. Du Vigier, Chef du 3ème Bureau et père des G.A.D. (Groupes d’Auto-Défense), Baril, Chef du 2ème Bureau, et bien d’autres, disparaissaient de l’État-Major de l’Armée de Terre ; Ronin, malgré l’habile protection du général Bergeret, devait mettre en veilleuse son S.R. Air. Seul le S.R. Marine sortait à peu près indemne de la vague épuratrice. Il est vrai qu’à cette époque, ce n’étaient pas les aviateurs mais les marins qui occupaient les postes de confiance…

En juin et juillet 1940, j’avais créé le Service de Contre-Espionnage clandestin, camouflé, avec l’aide du Génie Rural, dans l’entreprise des Travaux Ruraux (T.R.). Notre action contre les puissances de l’Axe et la Trahison s’était poursuivie et développée avec une vigoureuse efficacité grâce à la protection des B.M.A. et à leur rôle décisif dans l’appareil répressif militaire.

A n’en pas douter, c’était ce rôle répressif et la confortable ” couverture ” que les B.M.A. nous offraient qui gênait les Allemands et que Laval n’entendait pas tolérer.

Rivet me fit appeler.

Avec d’Alès et lui, nous examinâmes les conséquences de cette décision et les mesures à

prendre pour en atténuer les effets maléfiques.

Certes, les B.M.A., héritiers des B.C.R. (**1**) , avaient une existence précaire depuis que l'Autorité Militaire avait été, en février 1941, déchargée des Pouvoirs de Police. Elle n'avait plus, pour justifier le maintien de ces organismes, que de mauvais prétextes ; les vrais, encore que soupçonnés par les autorités de fait, demeuraient inavouables.

Si, dans cette conjoncture, l'Armée de l'Armistice, en tant que telle, pouvait à la rigueur (comme l'Armée du temps de Paix), se passer des Services de Contre-Espionnage Spécialisés, nos réseaux militaires clandestins de recherches ne pouvaient sans dommage être privés de leur meilleure protection. Quant au C.E. clandestin (T.R.) il ne pouvait renoncer à l'exploitation judiciaire de son travail sur le territoire national. L'un des principes essentiels de notre lutte était précisément de maintenir en France, face aux puissances occupantes, la répression impitoyable de la trahison à leur profit. On sait que les Tribunaux Militaires de la zone sud condamnèrent ainsi plusieurs centaines d'agents de l'Axe dont quarante-deux à la peine de mort.

Faute de pouvoir directement " embrayer " sur la Justice Militaire pour assurer cette action répressive, force était à T.R. de disposer d'un intermédiaire sûr au sein même de l'Armée.

Enfin, élément capital, je savais l'inéluctable et proche action alliée en A.F.N. Il fallait que cette opération décisive soit effectuée avec un maximum de sécurité en matière de C.E. et que les Alliés trouvent dans les territoires libérés, un service organisé capable de remplir les missions de protection qu'exigeraient les circonstances et d'ôter tout prétexte, sinon l'envie, aux services de sécurité amis de s'immiscer dans les affaires françaises.

Je me doutais, au surplus, que l'Armée française d'Afrique, jointe aux Forces Françaises Libres, reprendrait aux côtés des Alliés la lutte contre l'Axe. Il fallait que cette armée possède les moyens élémentaires pour neutraliser les entreprise occultes de l'ennemi et aussi, dans l'hypothèse probable de la remise des Pouvoirs de Police à l'Autorité Militaire, qu'elle dispose d'un organisme propre à seconder le Commandement dans l'exercice de telles attributions.

Toutes ces raisons impliquaient l'existence officielle au sein de l'Armée d'un Service à définir, ainsi que le transfert en A.F.N. d'un personnel supplémentaire qualifié et d'éléments d'archives suffisant pour faire face à la situation nouvelle qu'allait créer le débarquement allié.

En Métropole, où le nouvel organisme devait échapper à l'attention des autorités allemandes et aux investigations parfois trop zélées de policiers français, la limitation à un ou deux par Division Militaire du nombre des officiers apparemment habilités à traiter des problèmes dits de " Sécurité " était indispensable. Les militaires des B.M.A. dissous, du moins ceux connus pour leur compétence et la rectitude de leurs convictions patriotiques, devaient constituer sans plus tarder les noyaux d'un autre Service clandestin apte à fournir les cadres des organismes officiels de C.E. que la Libération du Territoire devait révéler.

Tel fut le point de départ de la création des SERVICES DE SECURITE MILITAIRE.

Si je me suis quelque peu étendu sur les raisons et les circonstances de cette création, c'est qu'il m'apparaissait essentiel de montrer que jamais nulle autre préoccupation ne nous effleura que de mettre notre Service en condition pour faire face à sa seule mission : NEUTRALISER LES ENTREPRISES OCCULTES DE L'ENNEMI, EN PROTEGER L'ARMEE, ET AUSSI LA NATION TOUT ENTIERE, CONFORMEMENT A LA LOI.

Pour établir ce postulat, il me reste à dire quelques mots de la vie du S.S.M.

Rivet et d'Alès jugèrent que je devais en prendre la responsabilité.

J'étais atterré.

La tâche me paraissait immense et redoutable. Elle impliquait que je devais renoncer au Commandement direct du réseau T.R. où tant de sujets de satisfaction m'étaient prodigués. Tôt ou tard je devrais quitter la France encore occupée et ne plus partager l'existence de mes camarades métropolitains.

Mes objections furent vaines. J'acceptai finalement lorsque, pour me seconder à la tête de T.R., Rivet me donna Laffont et lorsque Bonnefous voulut bien m'assurer qu'il s'adjoindrait à moi, pour mettre sur pied l'organisation nouvelle.

Il restait à convaincre l'État-Major de l'Armée et le Commandant en Chef de la nécessité de donner au S.S.M. cette existence discrète, mais officielle.

Les généraux Verneau (**2**) et Olleris (**3**) , Chef et Sous-Chef de l'E.M.A., admirent d'enthousiasme la solution. Elle convenait à leur conception de la résistance militaire et au rôle qu'ils entendaient confier aux Services de C.E.

Le Général Revers et l'Amiral Battet auprès de Darlan firent le reste. Il est vrai que l'Amiral Commandant en Chef se faisait un malin plaisir de contrecarrer les volontés de Laval et que déjà son comportement se teintait de résistance…

Le 24 août 1942 une décision non publiée consacrait officiellement la naissance des Services de Sécurité Militaire. J'en restai le Chef jusqu'au 18 novembre 1944.

A peine avions-nous eu le temps, Bonnefous, mes collaborateurs (**4**) et moi de jeter dans les trois Armées (Terre – Mer – Air) les bases de cette organisation, à peine avec Chrétien (**5**) , avions-nous eu le temps d'étoffer nos moyens en A.F.N. que le débarquement du 8 novembre 1942 intervint.

Il provoqua, on le sait, avec mon départ pour Alger la réalisation d'un organisme de Contre-Espionnage centralisé avec :

– Un service de recherches et d'action C.E. (T.R.);

– Un service d'exploitation C.E. et de protection contre les entreprises occultes de l'ennemi.

(Le S.S.M. englobait en outre la surveillance du Territoire et la Sûreté aux Armées.)

Cette Sécurité Militaire était organisée territorialement dans les zones libérées. Elle disposait d'éléments spécialisés dans toutes les grandes unités. Dans les territoires occupés par l'ennemi le S.S.M. clandestin, dont le Général Navarre fut le Chef, préparait la tâche des B.S.M. libérateurs.

Tout ce monde fut doté en temps utile des moyens indispensables à son travail : documents techniques et administratifs, archives, fonds, etc. Ce ne fut pas une mince affaire. Les textes d'avant-guerre n'avaient pas prévu la situation qui était la nôtre. La bonne volonté ne suppléait pas à l'incompétence de ceux qui prétendaient gouverner. Les finances étaient maigres, les liaisons difficiles, et rare le personnel de qualité. Et puis, il faut l'avouer, les rivalités nées de la trop longue opposition entre Giraud et de Gaulle créaient une ambiance lourde où la méfiance paralysait trop souvent les meilleurs et les plus désintéressés d'entre nous.

Pourtant, de mon P.C. d'El Biar où tant de Généraux commandant de grandes unités vinrent travailler avec moi : Chouteau, H. Martin, du Vigier, Leclerc, Brosset, Granier, etc., je pus mettre sur pied les services indispensables à la Sécurité des Forces de débarquement.

A Londres, avec le Général Bedell-Smith, Chef d'E.-M. d'Eisenhower, et Cheen, chef de son 2ème Bureau, je pus élaborer les conditions de travail des Services de C.E. alliés dans le respect de la souveraineté française.

J'étais intransigeant quant au respect par autrui de nos responsabilités et de nos missions. Réciproquement je ne pouvais admettre une ingérence quelconque du S.S.M. dans des domaines qui ne lui appartenaient pas.

La situation délicate, douloureuse parfois, dans laquelle se trouvait l'Armée du fait des querelles qui divisaient ses Sommets, me faisait tout spécialement un Devoir d'interdire plus que jamais les instructions politiques dans mes services, ou par leur intermédiaire.

C'est parce que malgré les tentations, malgré certaines provocations, le S.S.M. sut généralement respecter cette règle et laisser au Commandement, à chaque échelon, ses responsabilités et ses prérogatives dans la recherche de l'état d'esprit et la protection du moral de sa troupe, qu'il gagna cet élément décisif de son efficacité que fut la confiance de l'Armée et de ses Chefs.

Aussi bien, le 24 avril 1944 (**6**) à Alger, le général de Gaulle, Président du Comité Français de Libération, avait personnellement rendu officielle cette conception exclusive et rigoureuse de notre rôle technique. Chef des Armées, il savait bien que l'Autorité du Chef ne se disperse pas. Il avait aussi compris que l'efficacité des Services de Sécurité Militaire ne pouvait souffrir d'équivoque quant au sens et aux points d'application de leurs missions.

Novembre 1944.

La France est libérée. La Victoire est proche.

Pour des raisons que je n'analyserai pas ici, les Services de Sécurité Militaire sont dispersés, mutilés, séparés de T.R., source de leur vie, raison de leur existence.

Je ne peux comprendre ni admettre cette transformation anarchique du Contre-Espionnage en temps de guerre. Je ne peux davantage transiger sur ma conception de notre rôle de soldats au sein des Services Spéciaux.

Je pars.

Un an après je quitterai l'Armée.

(**1**) *Bureaux de Centralisation des Renseignements mis sur pied à la mobilisation dans chaque Région Militaire pour lutter contre les entreprises occultes de l'ennemi.*

(**2**) *Mort en déportation*

(**3**) *Déporté et décédé*

(**4**) *Dont Serot qui créa la Sécurité Air, Delmas, Héliot morts en déportation.*

(**5**) *Chef des Services de C.E. en A.F.N.*

(**6**) *D.M. N° 8.000 SSM/Org du 24 avril 1944.*